

En complément de votre adhésion au contrat d'assurance Responsabilité Civile individuelle du chasseur (assurance obligatoire conforme à l'article L.423-16 du Code de l'Environnement) souscrit par le biais du Guichet Unique de votre Fédération, nous vous invitons à prendre connaissance des **garanties optionnelles ci-après**, spécialement sélectionnées et étudiées à votre attention.

Vos besoins et exigences

Garantir votre responsabilité civile et votre défense pénale en tant que chasseur

Vous garantir en cas d'invalidité ou de décès accidentel

Garantir votre (vos) chien(s) de chasse en cas de blessure ou de mort accidentelle

Compte tenu des informations et besoins que vous nous avez communiqués, les options complémentaires du contrat **TERRASSUR CHASSE**, distribuées par notre partenaire GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, sont adaptées au regard de votre situation et de vos besoins exprimés. Elles sont détaillées dans l'ensemble des documents annexés (Notice information, Conditions Générales, Convention Spéciale et fiche d'information produit).

Souscription possible en ligne
<https://terrassur.jassuremonreseau.fr/>

Besoin d'aide pour la souscription,
 contactez-nous au **03 81 25 01 10**

L'assuré (tous les champs doivent être complétés pour que la souscription soit validée)

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Email

Date de naissance

N° Guichet Unique figurant sur la validation de votre permis de chasser

Votre demande de souscription : Les garanties que vous souhaitez souscrire selon les options proposées ci-dessous :

Dommages subis par les chiens de l'assuré							
Garantie à souscrire au nom du propriétaire du/des chien(s)							
CAT	Description	LIMITES PAR SINISTRE	NOMBRE DE CHIENS (**)	TARIF ANNUEL TTC par chien	MONTANT TOTAL A REGLER		
D1	Chien avec pedigree chassant le grand gibier Décès : Frais vétérinaire :	650 € 300 €	...	98 €	98 € x = €		
D2	Chien sans pedigree chassant le grand gibier Décès : Frais vétérinaire :	300 € 300 €	...	98 €			
D3	Chien avec pedigree ne chassant pas le grand gibier Décès : Frais vétérinaire :	650 € 300 €	...	65 €	65 € x = €		
D4	Chien sans pedigree ne chassant pas le grand gibier Décès : Frais vétérinaire :	300 € 300 €	...	55 €	55 € x = €		
Plafond de garantie limité à 600 € par année et par chien avec un maximum de 3 sinistres par chien. En cas de mort de l'animal, seule l'indemnité « mort de l'animal » sera versée ; les frais de soins vétérinaires ne seront pas pris en charge.							
Accidents corporels du chasseur							
Garantir le chasseur en cas d'invalidité ou de décès suite à un auto-accident 'Exclusivement pendant la pratique de la chasse'		LIMITES PAR SINISTRE		TARIF ANNUEL TTC	MONTANT TOTAL A REGLER		
		Décès	Invalidité	Frais de soins	Frais de recherche	15 € €
		7 650 €	7 650 €	765 €	3 050 €		
Les capitaux prévus ci-dessus seront réduits de moitié lorsque l'assuré aura plus de 70 ans au moment de l'accident. Pour des garanties complémentaires, nous consulter.							
COTISATION TOTALE Règlement à l'ordre de TERRASSUR COURTAGE				 €		

() Liste des chiens à assurer : le chien doit avoir plus de 9 mois et moins de 10 ans à la souscription des garanties**

CAT	Nom du chien	Race	Date de naissance	N° identification (tatouage ou puce)
<input type="checkbox"/> D1 <input type="checkbox"/> D2 <input type="checkbox"/> D3 <input type="checkbox"/> D4				
<input type="checkbox"/> D1 <input type="checkbox"/> D2 <input type="checkbox"/> D3 <input type="checkbox"/> D4				
<input type="checkbox"/> D1 <input type="checkbox"/> D2 <input type="checkbox"/> D3 <input type="checkbox"/> D4				
<input type="checkbox"/> D1 <input type="checkbox"/> D2 <input type="checkbox"/> D3 <input type="checkbox"/> D4				

Si vous souhaitez assurer plus de 4 chiens, merci de compléter un second bulletin

Documents à joindre

1. Copie de votre carte d'identité recto-verso	3. Relevé Identité Bancaire pour règlement sinistre
2. Copie de la carte d'identification du/des chien(s)	4. Certificat pedigree du/des chien(s)

Vous demandez à adhérer aux options complémentaires du contrat **TERRASSUR CHASSE**. Vous déclarez avoir pris connaissance de la notice d'information jointe ainsi que des Conditions Générales GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE intégrant notamment votre faculté de renonciation à la présente adhésion qui vous est ouverte conformément à l'article L112-2-1 du Code des assurances.

Vous avez bien noté que les garanties prendront effet au lendemain 0 h de la réception de votre bulletin d'adhésion et du règlement correspondant par TERRASSUR COURTAGE.

Ce bulletin d'adhésion, dûment complété et signé, doit être adressé par courrier à **TERRASSUR COURTAGE - 11 rue du Professeur Trémoilières - 25800 VALDAHON**.

Vous réglez le montant annuel par chèque bancaire à l'ordre de « TERRASSUR COURTAGE »

Vous acceptez et confirmez avoir pris connaissance, avant la souscription du contrat, du résumé des garanties annexé à ce document ainsi que des Conditions Générales, Convention Spéciale GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE et de la fiche information produit (IPID) téléchargeables sur le site <https://terrassur.jassuremonreseau.fr>, ou disponibles sur simple demande écrite auprès de TERRASSUR (terrassur@terrassur.fr)

Date de signature :

Signature de l'assuré (précédé de la mention « Lu et approuvé »)

La simple constatation de la non-conformité de ces déclarations au jour du sinistre, vous fera perdre le bénéfice des garanties du présent contrat.

Formalisation du devoir de conseil (Document communiqué en application des articles L.521-2, L.521-4 et R-521-1 du Code des assurances)

[Informations relatives à l'intermédiaire : votre courtier]

Présentation :

TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI est un courtier en assurances indépendant. Nous ne représentons aucune compagnie d'assurance en particulier. Notre métier est de vous accompagner tout au long de votre vie dans vos besoins en assurances. Notre équipe de conseillers dédiés, experts dans leur domaine, est basée en France. **TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI** est un courtier spécialisé dans la création de solutions d'assurances personnalisées et adaptées pour votre vie privée et votre activité professionnelle ; exerce sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest-CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09 ; ne détient de même aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10% du capital ou du droit de vote d'une entreprise d'assurances.

Rémunération TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI perçoit différents types de rémunérations, de votre part et de celle de l'assureur, aussi bien à la conclusion du contrat que par la suite. Dans votre cas sera rémunéré des commissions de la part des assureurs, en pourcentage de la prime hors taxes.

Informations légales :

Conformément aux dispositions de l'article L521-2-II-b du Code des Assurances, le(s) contrat(s) proposé(s), sera / seront sélectionné(s) parmi les offres émanant d'organismes d'assurances partenaires de notre cabinet. Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais nous tenons à votre disposition les noms et coordonnées de nos entreprises d'assurance.

PROTECTION DES DONNEES CARACTERE PERSONNEL

TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI accordent une grande importance à la protection et la sécurité des données sous leur responsabilité et a, à ce titre, déterminé sa politique relative à la protection des données personnelles accessible dans la notice mise en ligne sur son site internet <https://terrassur.jassuremonreseau.fr/en/politique-de-gestion-des-donnees-personnelles>. TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI, en leur qualité de Responsable de traitement, sont amenés dans le cadre de l'étude de la demande de contrat d'assurance ou de capitalisation et de l'exécution du Contrat à collecter des données personnelles relatives aux parties et autres personnes concernées par le contrat., TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI- s'engagent à ce titre à se conformer, et à faire respecter par ses collaborateurs et sous-traitants, la législation afférente en vigueur, notamment la loi 78-17 modifiée. Ces données sont exclusivement destinées à TERRASSUR COURTAGE MARQUE DU GROUPE DIOT SIACI, à ses partenaires contractuellement liés, ainsi que le cas échéant, aux autorités administratives et judiciaires. Elles sont conservées pour la plus longue des durées nécessaires. Elles sont conservées pour la plus longue des durées nécessaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Les parties et autres personnes concernées par le contrat bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement relatif aux données les concernant ainsi qu'un droit à la portabilité, qu'elles peuvent exercer en s'adressant au Délégué à la Protection des Données CLC/TERRASSUR par mail à l'adresse risquesetconformite@diotsiaci-clc.com ou par courrier : Service risques et conformité-TERRASSUR COURTAGE- CS 70189-33882 Villenave d'Ornon CEDEX. S'agissant des données collectées exclusivement dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le droit d'accès s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés -3 place de Fontenoy -TSA 80715-75334 Paris Cedex 07.

RECLAMATION

Nous vous recommandons de prendre contact avec notre société, auprès de votre interlocuteur habituel. Vous pouvez adresser un mail au service réclamation de notre cabinet : reclamation@terrassur.fr ou nous écrire à : TERRASSUR COURTAGE - 11 Rue du Professeur Tremolières 25800 Valdahon

Nous vous rappelons par ailleurs que pour toute demande liée à notre activité d'intermédiaire en assurance n'ayant pas fait l'objet d'une conciliation au sein de notre cabinet, notre société relève de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution -ACPR-4 place de Budapest-CS 92459-75436 PARIS Cedex 09-Tel : 01499540 00

Si un différend éventuel persistait après la réponse apportée ou si vous n'aviez pas obtenu une réponse dans un délai de deux mois suivant l'envoi de votre réclamation, vous avez la possibilité de saisir la Médiation de l'Assurance : TSA 50110 75441 Paris cedex 09 / www.mediation-assurance.org

Si vous êtes une personne physique, en dehors de votre activité professionnelle, en application des dispositions du Code de la consommation vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le registre d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr. Dans ce cas, vous ne serez pas démarché par téléphone sauf si vous nous avez communiqué votre numéro de téléphone afin d'être recontacté ou sauf si vous êtes titulaire auprès de nous d'un contrat en vigueur.